

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 2.05.2022 Date d'affichage du compte-rendu : 10.05.2022 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27 Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 25

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1erAdjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2ème Adjoint, M. Jean WAROUX 3ème Adjoint, Mme Sophie ROBION 4ème Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6me Adjoint, M. Claude **PAPOT 7**^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET, Mme Marie KOHLER.

ETAIENT ABSENTS: M. Patrick PETIT 5ème Adjoint, M. Henri MOINARD et Mme Claire DURQUETY qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Claude PAPOT, M. Christian AUBERT et Mme Marie-Claire VEQUE ainsi que M. Alain HURIEZ et M. Pascal TRUTEAU excusés, non représentés

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Marie KOHLER

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et souligne la fréquence des réunions liée à la période budgétaire, à savoir 3 réunions du Conseil Municipal en 5 semaines. Il remercie les élus pour leur travail et leur assiduité.

Il propose de supprimer le point 3 de l'ordre du jour, « Effacement de réseaux - dernière tranche du marché à bons de commande », et de le reporter au mois de juin 2022, l'ensemble des devis n'ayant pas été reçus, et d'ajouter deux points consacrés respectivement à une demande de subvention concernant une animation à la médiathèque et la validation du nom d'un terrain à Javarzay, acquis en avril 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir validé ces modifications, délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU 11 ET 19 AVRIL 2022

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2022 ne suscite aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Sous réserve de la prise en compte de la mention de quelques précisions, le compte rendu de la séance du 19 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame GONNORD indique que la Commission a étudié plusieurs dossiers

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide d'attribuer les aides suivantes :

Au Cycle chef-boutonnais: 842 euros pour la course sur route du 5 juin 2022 et 758 euros pour le cyclocross du 2 octobre 2022 à l'unanimité (Monsieur Coirault membre de l'association ne prend pas part au vote)

A l'APE: 1.000 euros à l'unanimité (1 abstention) pour l'organisation du spectacle Batucachef pour la fête des écoles, du 20 Mai 2022

En outre, , sur proposition de la commission et suite à la décision de janvier d'attribuer une aide de 1000 ϵ pour financer le temps convivial des animations organisées par les associations volontaires dans le cadre des vies de village et de quartiers, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants, d'attribuer 1.000 euros à chacune des associations partenaires à savoir : au Foyer Culturel, aux Amis de Crézières (Amanda Holmes Pdte ne prend pas part au vote), à l'ACCA de La Bataille, à La Maison pour Tous (Christelle Biet Pdte et Rodolphe Fourré membre de l'association ne prennent pas part au vote) et par moitie soit 500 € à Aujourd'hui Tillou (Helen Ace Pdte et Sophie Robion membre de l'association ne prennent par part au vote et 500 € au Foyer rural de Tillou.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DE LA MEDIATHEOUE

Madame GONNORD explique que la médiathèque a été sollicité par les écoles pour un travail sur le Brésil en élargissant le public scolaire à la population de Chef Boutonne et bien au-delà. A ce titre la médiathèque propose un concert le trio Gungacello qui présentera des musiques brésiliennes de type bossa nova, de la saudade ou de l'afrobrasil. Le coût de la prestation, de 1 200 €, peut être subventionné par le Conseil Départemental à raison de 50% maximum.

Il est précisé que l'école prêtera des créations d'enfants pour décorer la médiathèque dans le cadre de cette animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le spectacle brésilien du 10 juin 2022, à la Médiathèque.

VALIDATION DU NOM DU TERRAIN

Monsieur WAROUX rappelle que le terrain a été acquis dans la cadre de la réappropriation des rives de la Boutonne. La parcelle s'étend sur environ 1.100 mètres carrés. Elle est située en face de la Grange aux Souvenirs. Cet achat permet de relier la Départementale 740 à l'ancienne voie ferrée, grâce à une passerelle. Il est envisagé d'en faire un espace dédié aux promeneurs et à la détente. Il est proposé d'assurer une continuité depuis le Château vers ce futur espace, et d'harmoniser son agencement avec celui de la place Pré. Il serait souhaitable que l'espace soit ouvert pour l'été 2022.

Il convient de trouver un nom en accord avec l'esprit du projet, autour des notions d'écoulement, de nature et de sérénité. Avec un trait d'humour, le nom « La Coulée Douce » est proposé.

Sur proposition de Madame BIET la mention « jardin » sera porté sur le panneau signalétique de ce site dont l'infographie pourrait etre la meme que celle du château

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte (1 abstention), la dénomination proposée « La Coulée Douce ».

EFFACEMENT DE RESEAUX – MARCHES A BONS DE COMMANDE LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Monsieur le Maire explique que depuis 2019, la commune dispose d'un marché à bons de commande pour les effacements de réseaux. En effet, plutôt que de lancer les appels d'offres pour chaque opération, il est possible de mettre en place un marché à bons de commande avec la même entreprise pour une durée donnée, aux prix du bordereau remis lors de l'attribution. Ce dispositif pour l'effacement de réseau prend fin en 2022.

En vue de la prochaine attribution, il est prévu de dresser le cahier des charges au printemps 2022, pour pouvoir choisir le prestataire à l'automne 2022.

Suite à une question posée sur l'actuelle inflation, Monsieur le Maire précise que le marché prévoit un indice d'évolution des prix."

Ce dispositif sera également mis en œuvre pour les travaux de voirie prévus entre 2023 et 2026. Au-delà de la simplification administrative, les prix devraient se montrer intéressants, grâce à la visibilité offerte aux entreprises. La Commission Finance prendra en charge le dossier.

Le Conseil Municipal approuve le principe de ce dispositif et mandate la Commission Finances pour le mettre en œuvre.

SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIES PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES ESQUISSES

Monsieur le Maire souhaite restituer auprès du Conseil Municipal, la présentation faite par A2i au Copil, avec une estimation financière, avant la réunion publique organisée le 17 mai 2022 à ce sujet.

Des essais de circulation seront organisés en juin et juillet 2022 sur la rue du Commerce et la rue de la Pirounelle. Le Conseil Départemental a donné son accord de principe et un devis a été demandé à une entreprise de comptage de flux, qui commencera son décompte une semaine avant l'essai et le poursuivra deux semaines après sa mise en place. En fonction des résultats de l'essai, les hypothèses de rénovation seront, ou non, validées.

Le Maitre d'Œuvre de ce dossier, A2i, a étudié le projet qui est au stade de l'APS.

Les remarques des élus et de la population devront nourrir les travaux d'A2i. Les échanges sur les diverses hypothèses préalablement travaillées par le Copil, sont très constructifs. Un premier plan de financement a été dressé à titre informatif, sans subvention.

Plusieurs élus s'expriment d'ores et déjà sur la végétalisation à prendre en compte dans les futures aménagements, la contradiction de prévoir l'abattage d'arbres dans ce cadre, la nécessité d'implanter des bancs dans la phase d'essai de la rue de la Pirounelle.

CONVENTION ÉNÉDIS

Monsieur le Maire souligne que, depuis plusieurs années, un travail est engagé avec ENEDIS afin de mieux intégrer les transformateurs dans le paysage. Leur convention propose de verser 3.000 euros par an à la commune, pendant trois ans, pour entreprendre ce travail. ENEDIS a demandé de valoriser médiatiquement le travail réalisé depuis quelques années avec la commune et la signature de la convention. Un point presse sera donc organisé.

Monsieur le Maire précise que la liste des transformateurs à intégrer sera définie par la municipalité. ENEDIS validera uniquement la solution au niveau technique.

La convention ENEDIS est approuvée à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE JUIN 2022.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir participé aux deux tours des élections présidentielles et souligne l'engagement des citoyens pour leur concours en qualité de scrutateurs et/ou assesseurs. Le tableau communiqué pour les élections législatives est identique à celui qui a été mis en place lors des élections présidentielles, pour éventuel ajustement si besoin.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Madame BETTAN indique que les commandes des piquets et des flèches ont été passées pour la boucle de la voie des Ammonites.

Par ailleurs, le 2 mai 2022, la Commission Château s'est réunie. Une question portait sur la modification des horaires d'ouverture, compte tenu de la faible fréquentation en matinée. Il a été décidé de mettre en place une période probatoire d'un an avant de prendre une décision. Enfin, un appareil distributeur de boissons sera installé.

Madame GONNORD explique que la Commission Animation a travaillé sur l'organisation de la Foire de Javarzay, sur les festivités du 14 juillet 2022, et sur le Forum des associations. Le concours des maisons fleuries 2022 a été validé. En revanche, le concours photos doit être retravaillé. Enfin, le guide estival sera distribué au début du mois de juin 2022. Il est demandé que soit établi un calendrier annuel de distribution.

Madame ROBION annonce l'arrivée du garde champêtre, Stéphane PETIT le 1^{er} août 2022. Après avoir été gendarme, il est actuellement employé par la mairie de Niort en qualité de technicien à l'aérodrome de Niort.

Madame VEQUE indique que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le 30 mai 2022.

RAPPORTS DES ELUS REFERENTS.

Ce point a été traité conjointement avec le précédent.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et les rapports des élus référents présentés, Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- Monsieur le Maire affirme que les cérémonies du 8 mai se sont déroulées de manière satisfaisante et remercie l'ensemble des participants.

- Dans le cadre du PLUIH que la Communauté de communes va mettre en place, un courrier sera prochainement envoyé afin de demander aux communes de créer un groupe PLUIH. La Communauté de communes rencontrera chaque commune, afin d'échanger sur les enjeux locaux et d'expliquer sa démarche.

Le Maire et le référent communal de planification (M. Patrick Petit) devront être présents, mais il serait préférable de créer un groupe d'élus.

Plusieurs élus sont d'ores et déjà volontaires pour y participer : Monsieur FOURRE, Madame KOHLER, Madame BIET, Madame VEQUE, Monsieur WATTEBLED, Madame BOURSIER, Madame ROBION, Monsieur AUBERT et Monsieur WAROUX.

Monsieur le Maire explique que les augmentations des fluides, et notamment de l'électricité, constituent un problème global. Les particuliers, qui ont pour la plupart recours aux tarifs réglementés, sont protégés. En revanche, les entreprises dépassant les 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ou les 10 salariés basculent obligatoirement vers le tarif libre. La Mairie est donc concernée, avec deux fournisseurs, EDF et le SIEDS. En 2021, la somme consacrée à l'électricité était de 71.000 euros. Fin avril 2022, 53.000 euros ont déjà été dépensés. Quelles actions mener pour juguler cette hausse? Des travaux peuvent être entrepris dans les bâtiments, et l'éclairage public peut être diminué. Certaines communes cessent tout éclairage public durant l'été. Il s'agit d'une économie qui peut être réalisée sans avoir à engager d'investissement.

Madame ROBION souhaite savoir si le plan Lumière a avancé. Monsieur le Maire explique qu'il faudrait pour cela réceptionner la commande. Aucun allumage n'a lieu pour le moment.

Plusieurs élus s'expriment pour dénoncer certains dysfonctionnements sur le réseau d'éclairage public et dans certains bâtiments, même si cela n'est pas directement lié é au sujet.

Monsieur Wattebled explique que certaines communes ont mis en place un système d'éclairage pouvant être déclenché depuis une application, grâce à la géolocalisation

Monsieur le Maire indique que toutes ces idées sont intéressantes mais sont pour le moyen terme.

Après ce large débat, Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus sur la suppression de l'éclairage public entre les mois de mai et de septembre 2022. Les élus se montrent favorables à la démarche.

Monsieur le Maire affirme qu'un travail s'engagera à ce sujet pour étudier la consommation énergétique globalement en utilisant notamment les 2 études engagées au Centre Culturel et à la Salle Raymond Quiard.

- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 13.06.2022.

Avant de clore la séance à 22 heures 30, Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence et leur travail. Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 9 Mai 2022.

La secrétaire de séance Marie KOHLER Le Maire Fabrice MICHELET